

Politique | La Rochelle : l'agglomération veut garder la main sur l'eau



C'est une des nombreuses conséquences de la réforme territoriale de 2016 et de sa loi NOTRe. Avant le 1er janvier 2020, la gestion de l'eau était une compétence communale. Depuis cette date, la compétence peut légalement revenir en intégralité à l'agglomération. Après mûre réflexion, la CdA s'est décidée lors de son dernier conseil du 3 décembre : elle va récupérer l'intégralité de la gestion de l'eau. Une décision pas facile à prendre et qui promet une complexité dans sa mise en place, car les 28 communes du territoire ont pour l'instant des gestions de l'eau différente.

Jusqu'à présent, quatre systèmes étaient en place. La ville de La Rochelle est autonome en eau et fournie par une régie municipale depuis 1864. Châtelailon a une délégation de service public avec la SAUR. Les 26 autres communes sont gérées par Eau 17, le syndicat des eaux de Charente-Maritime. Au sud, la distribution de l'eau se fait par la RESE, le service d'exploitation d'Eau 17. Au nord, les 14 autres communes sont alimentées par la SAUR. Pour complexifier le tout, l'évacuation et le traitement des eaux usées est lui entièrement pris en charge par l'agglomération. Un vrai micmac administratif pour les habitants de l'agglomération, qui doivent souscrire plusieurs contrats pour l'eau. Le système engendre également une inégalité dans les tarifs. Il est en moyenne de 5,50 € HT pour un compteur d'eau de base 15mm, alors que l'abonnement à la SAUR est de 27,49 €. C'est cette inégalité qui a fait basculer la décision du Conseil.

Des enjeux sociaux et environnementaux

Celui-ci avait deux possibilités : passer l'intégralité de la collectivité, La Rochelle incluse, sous la houlette d'Eau 17, ou reprendre totalement la main à l'échelle communautaire. Mais le premier scénario aurait engendré une hausse importante de la facture pour les Rochelais. L'explication ? Eau 17 gérant la majorité des communes du département, il lisse les prix sur l'ensemble du territoire, sur lesquels le syndicat répercute les coûts de travaux d'aménagement et de maintenance. Or, le sud du département, vieillissant et plus complexe à gérer, est le plus onéreux. Le président de la Communauté de communes Jean-François Fontaine « veut bien être solidaire », mais pas au dépend de ses administrés. La solidarité passera donc par un autre vecteur. « Nous voulons notre autonomie tout en instaurant une coopération renforcée avec Eau 17 sur la question des investissements, des enjeux généraux et transversaux comme la sécurité de l'approvisionnement, la préservation de la ressource, le

renouvellement et l'entretien des réseaux et des sites de production », affirmait Jean-François Fountaine lors du conseil. L'agglomération a promis de participer aux investissements d'Eau 17 à hauteur de 1,5 millions d'euros par an.

Une réponse d'ici le 31 décembre

Pour l'édile, La Rochelle est forte de sa longue expérience de gestion de l'eau, du prélèvement de la ressource sur ses deux zones de captages à son traitement des eaux usées. La Ville mène notamment une politique rodée de diminution des intrants agricoles autour de la zone de captage de Fraize depuis une dizaine d'années. La Rochelle est donc prête à profiter à Eau 17 de son expertise, mais ne compte pas attendre que l'ensemble du département rattrape son retard en matière de préservation de l'eau. Jean-François Fountaine l'a rappelé, l'agglomération a besoin de continuer à innover pour atteindre ses objectifs fixés par le programme de Territoire zéro carbone, dont une gestion qualitative de l'eau et des terres agricoles font partie.

Une rupture à l'amiable est donc en vue. Tout dépendra de la décision du préfet, qui validera ou non la sortie de la CdA du syndicat d'ici le 31 décembre. Si la collectivité retrouve son autonomie, tout ne sera pas réglé, loin de là. Certains réseaux d'eau et des canalisations se rejoignant par endroits, il faudra trouver des conditions de mutualisation. Le sort des agents de la RESE sera aussi à régler : soit ils resteront à la RESE en tant que prestataires de l'agglomération, soit ils rejoindront les services de la CdA. Question non moins épineuse, il faudra fixer de nouveaux tarifs de l'eau, tout en intégrant la politique sociale d'accès à l'eau pour tous menée par La Rochelle. Les Verts ont demandé un débat public avec les citoyens.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 10/12/2020
[Url de cet article](#)